

Conseil d'Administration du CCAS du 25 juin 2026

Rapport de présentation n° 6

Budget supplémentaire : budget principal

Il est proposé au Conseil d'Administration de modifier le budget du CCAS de Maromme selon l'état ci-joint :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte	Libellé	Montant
65736211	Subvention au BA Résidences	69 993,10 €
		69 993,10 €

Recettes

Compte	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	69 993,10 €
		69 993,10 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte	Libellé	Montant
2188	Autres immobilisations corporelles	130 036,59 €
		130 036,59 €

Recettes

Compte	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	130 036,59 €
		130 036,59 €

Ce budget supplémentaire permet notamment :

- 1) en section de fonctionnement et par la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté :
 - de verser une subvention au budget annexe « gestion des Résidences autonomie »
- 2) en section d'investissement et par la reprise de l'excédent d'investissement reporté :
 - d'inscrire une provision de dépenses d'investissement.

Maromme, le 25 juin 2026,
Le Président du CCAS,
David LAMIRAY